



Déclaration sur l'esclavage moderne

La présente Déclaration décrit les activités de Zoetis Inc. et de ses filiales consolidées (« Zoetis », « nous », « notre » et « nos ») pour aborder le sujet du travail forcé, du travail des enfants, de l'esclavage et de la traite des êtres humains (« esclavage moderne ») dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Nous avons publié la présente Déclaration conformément à la loi sur la prévention du travail forcé des Ouïghours (Uyghur Forced Labor Prevention Act), à la loi californienne sur la transparence des chaînes d'approvisionnement (California Transparency in Supply Chains Act), à la loi britannique sur l'esclavage moderne (UK Modern Slavery Act) et à la loi du Commonwealth australien sur l'esclavage moderne (Australian Commonwealth Modern Slavery Act) (chacune étant une « Loi » et, collectivement, les « Lois »). Toutes les entités de notre groupe consolidé ne sont pas soumises à ces Lois. Cependant, nous avons préparé la présente Déclaration sur une base consolidée pour l'ensemble du groupe Zoetis, car nous disposons de politiques et de procédures de conformité communes protégeant les droits de l'homme et s'opposant à l'esclavage moderne dans l'ensemble de notre entreprise.

Objectif et convictions fondamentales de Zoetis

Zoetis est un leader mondial du secteur de la santé animale, spécialisé dans la découverte, le développement, la fabrication et la commercialisation de médicaments, vaccins, produits et services de diagnostic, dispositifs biologiques, tests génétiques et technologie de précision de la santé animale. Nous avons une activité diversifiée et commercialisons des produits destinés à huit espèces animales principales : chiens, chats et chevaux (collectivement, les animaux de compagnie) et bovins, porcs, volailles, poissons et moutons (collectivement, le bétail) ; et dans sept grandes catégories de produits : parasitocides, vaccins, produits dermatologiques et autres produits pharmaceutiques, anti-infectieux, de diagnostics de santé animale et additifs alimentaires médicamenteux. Depuis 70 ans, nous innovons des moyens pour prévoir, prévenir, détecter et traiter les maladies animales, et nous continuons à soutenir ceux qui élèvent et prennent soin des animaux dans le monde entier, qu'ils soient éleveurs, vétérinaires ou propriétaires d'animaux de compagnie. Notre engagement à améliorer la santé et la qualité de vie des communautés dans lesquelles nous vivons et travaillons repose sur la conviction que chacun doit être traité équitablement et avec respect.

Nous sommes déterminés à respecter les droits de l'homme et la dignité de chacun et nous soutenons tous les efforts visant à promouvoir et protéger les droits de l'homme, et nous nous opposons à l'esclavage moderne. Nous ne tolérerons pas les violations des droits de l'homme dans nos opérations ou dans notre chaîne d'approvisionnement, et nous nous engageons à mettre en œuvre des politiques et procédures conçues pour atténuer les risques d'esclavage moderne dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement.

Structure, opérations et chaîne d'approvisionnement de Zoetis

Notre réseau mondial de fabrication et d'approvisionnement comprend 28 sites de fabrication en plus de nos opérations de recherche et développement, commerciales et logistiques. Nos sites fonctionnent conformément aux politiques et procédures de Zoetis, notamment celles énoncées dans la présente Déclaration. En particulier, nos politiques en matière d'environnement, de santé et de sécurité (EHS) comprennent des sujets tels que les droits des travailleurs, la santé et la sécurité, et la protection de l'environnement. Nous surveillons et examinons régulièrement les performances de nos sites pour veiller à ce que nos normes de conduite répondent aux attentes élevées que nous nous fixons.

Chez Zoetis, une gestion responsable de la chaîne d'approvisionnement est au cœur de notre façon de travailler. Nous opérons dans un cadre de principes alignés sur les responsabilités éthiques, sociales et environnementales afin de garantir la durabilité de notre entreprise et des communautés dans lesquelles nous opérons. Un réseau de fournisseurs externes est essentiel pour permettre la fabrication de nos médicaments, vaccins, diagnostics et technologies qui aident les animaux de compagnie à vivre plus longtemps et en meilleure santé et qui améliorent la santé, le bien-être et la productivité des animaux destinés à la production d'aliments. Nous nous engageons à faire appel à des fournisseurs qui font preuve de solides performances en matière de gestion EHS.

Risque d'esclavage moderne dans les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Zoetis

Sur la base de ce qui suit, nous pensons que le risque d'esclavage moderne dans nos opérations et notre chaîne d'approvisionnement est faible.

- Notre programme de gestion des risques d'entreprise (Enterprise Risk Management, ERM) est conçu pour identifier et atténuer les risques stratégiques de l'entreprise et, à ce jour, notre programme ERM n'a pas identifié le risque d'esclavage moderne comme un risque important dans les opérations ou dans la chaîne d'approvisionnement de Zoetis.
- Nous disposons de politiques, procédures et formations relatives, entre autres, aux pratiques d'embauche, aux heures de travail et à la conduite sur le lieu de travail qui, selon nous, atténuent ce risque dans notre propre entreprise.
- Aucun problème d'esclavage moderne ou de violation des droits de l'homme dans nos opérations, chez nos fournisseurs ou dans nos chaînes d'approvisionnement ne nous a été signalé par le biais de nos mécanismes de signalement en matière de conformité ou de la ligne d'assistance dédiée à l'éthique de Zoetis.
- Notre surveillance continue des sources d'informations accessibles au public n'a pas suscité de préoccupations en matière d'esclavage moderne ou de droits de l'homme en ce qui concerne nos fournisseurs ou notre chaîne d'approvisionnement.

Mesures prises pour faire face aux risques d'esclavage moderne

Zoetis prend les mesures suivantes pour gérer les relations de nos chaînes d'approvisionnement de manière responsable et fournit les informations ci-dessous conformément aux exigences de divulgation des Lois :

- **Vérification et Diligence :** Zoetis évalue ses fournisseurs par le biais d'un processus de diligence raisonnable interne basé sur les risques. Ce processus est conçu pour identifier les fournisseurs présentant un risque potentiellement plus élevé afin de les soumettre, le cas échéant, à une diligence supplémentaire, à une surveillance accrue ou à l'application d'autres contrôles.
- **Contrats :** Nos contrats standard avec les fournisseurs les obligent à se conformer à toutes les lois applicables, notamment les lois concernant le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage et la traite des êtres humains du ou des pays dans lesquels ils exercent leurs activités. Zoetis applique une politique de tolérance zéro à l'égard du travail forcé, du travail des enfants, de l'esclavage et de la traite des êtres humains. Les contrats avec les fournisseurs ne sont pas attribués à un fournisseur qui n'est pas en mesure de se conformer aux engagements stipulés dans les Lois. Nous nous réservons le droit de cesser de travailler avec un fournisseur avec lequel nous avons des relations commerciales s'il n'accepte pas de se conformer à la présente Déclaration, à nos politiques (décrites ci-dessous), ou si nous découvrons une violation ou des actions inacceptables de sa part.

- **Audits** : Nous effectuons périodiquement des évaluations de routine et des évaluations sur site de nos fournisseurs pour confirmer leur conformité à nos normes et à nos politiques ainsi qu'à toutes les lois, règles et réglementations applicables. Nous utilisons une approche basée sur les risques (risque EHS combiné au risque de continuité des activités) pour déterminer quels fournisseurs évaluer et la fréquence de ces évaluations. Les évaluations sont menées par du personnel interne ou des contrats externes en fonction du risque, de l'emplacement et de l'expertise nécessaire à l'évaluation. Les fournisseurs sont tenus de traiter de manière satisfaisante tous les problèmes identifiés et de fournir la preuve que des mesures correctives ont été prises. Le non-respect des exigences ou le fait de ne pas remédier aux situations non conformes sont des motifs de résiliation de la relation commerciale.
- **Signalements** : Les accusations de travail forcé, de travail des enfants, d'esclavage ou de traite des êtres humains sont signalées à l'équipe de conformité afin de déterminer les mesures à prendre. Nous avons mis en place des systèmes robustes qui exigent le signalement des préoccupations et la protection des lanceurs d'alerte.
- **Nos politiques** : Nous nous engageons à veiller à ce que le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage ou la traite des êtres humains ne se produisent pas dans nos opérations ou notre chaîne d'approvisionnement. Nos politiques reflètent notre engagement à agir de manière éthique et intègre dans toutes nos relations commerciales ainsi qu'à mettre en œuvre et faire appliquer des systèmes et des contrôles conçus pour garantir que le travail forcé, le travail des enfants, l'esclavage et la traite des êtres humains ne se produisent pas dans nos opérations ou dans notre chaîne d'approvisionnement. Nos politiques pertinentes comprennent :
 - **Principes de conduite des fournisseurs** : Ces principes décrivent la conduite que nous souhaitons voir chez tous nos partenaires d'approvisionnement afin de soutenir la conviction que la société et les affaires sont mieux servies par des comportements et des pratiques commerciales responsables. Ces principes comprennent notre position sur l'esclavage moderne, à savoir que les fournisseurs ne doivent pas recourir au travail des enfants, au travail forcé, à la servitude pour dettes, à la main-d'œuvre engagée à long terme, ni au travail carcéral non volontaire.
 - **Code de conduite des fournisseurs** : Cette déclaration aborde nos exigences par rapport à tous les fournisseurs en ce qui concerne la conformité à nos Principes de conduite des fournisseurs.
 - **Code de conduite** : Notre Code de conduite décrit la façon dont nous conduisons nos opérations et guide les décisions que nous prenons. Tous les employés et sous-traitants doivent respecter ces normes. Ce Code couvre spécifiquement notre engagement à respecter les droits de l'homme. Tous les nouveaux employés doivent suivre une formation au Code de conduite lors de leur embauche et les employés existants doivent également la suivre régulièrement.
 - **Principes anti-corrruption** : La corruption est un signal d'alarme en ce qui concerne les éventuels problèmes de violations des droits de l'homme et Zoetis s'engage à respecter les normes les plus élevées en matière de conduite éthique et d'intégrité dans ses activités commerciales à l'échelle mondiale. La présente politique décrit notre position sur la prévention et l'interdiction de la corruption, notamment le respect de la loi américaine contre les pratiques de corruption à l'étranger (US Foreign Corrupt Practices Act), de la loi britannique relative à la répression et la prévention de la corruption (UK Bribery Act) et de toutes les autres lois anti-corrruption dans tous les pays où nous exerçons nos activités. Zoetis ne tolère aucune forme de corruption impliquant ses employés, agents ou consultants ou toute personne ou tout organisme agissant en son nom.
- **Formation** : Zoetis fournit des formations régulières sur la conformité à tous les employés, qui comprennent les principes de chacune des Lois.

Les accusations d'esclavage moderne doivent être signalées immédiatement au service Conformité de Zoetis par les canaux suivants :

- **Par e-mail** : Compliance@Zoetis.com
- **Par téléphone** : Numéro de la ligne d'assistance en matière de conformité (États-Unis et Canada) : 1-855-322-9944
- **Par Internet à l'aide de l'outil de signalement en ligne de la ligne d'assistance en matière de conformité** : <https://zoetis.ethicspoint.com>.

À l'avenir, sur la base de nos convictions fondamentales identifiées dans la présente déclaration, Zoetis prévoit d'élaborer en 2023 une politique mondiale complète en matière de droits de l'homme.

Certification – Loi britannique sur l’esclavage moderne

Le soussigné, en tant que membre représentant autorisé du conseil d’administration de Zoetis UK Ltd, a approuvé cette déclaration le _____ 2022. La déclaration sera examinée annuellement et mise à jour le cas échéant.

Ben Backmann

Vice-président, Directeur juridique EuAfME, ANZ, Canada, Asie du Sud et du Sud-Est et santé aquatique